



## SOUTENIR LE LIVRE ET LA LECTURE

### LIRE EN ENTREPRISE

---

#### UN GUIDE PRATIQUE

**Daniel PENNAC,**

*Comme un roman* (Gallimard, 1992)

« Où trouver le temps de lire ? Grave problème. Qui n'en est pas un. Dès que se pose la question du temps de lire, c'est que l'envie n'y est pas. Car à y regarder de près, personne n'a jamais le temps de lire. Ni les petits, ni les ados, ni les grands. La vie est une entrave perpétuelle à la lecture.

- Lire ? Je voudrais bien, mais le boulot, les enfants, la maison, je n'ai plus le temps...

- Comme je vous envie d'avoir le temps de lire !

Et pourquoi celle-ci, qui travaille, fait des courses, élève des enfants, conduit sa voiture, aime trois hommes, fréquente le dentiste, déménage la semaine prochaine, trouve-t-elle le temps de lire, et ce chaste rentier célibataire, non ?

Le temps de lire est toujours du temps volé. (Tout comme le temps d'écrire, d'ailleurs, ou le temps d'aimer.) Volé à quoi ? Disons, au devoir de vivre. C'est sans doute la raison pour laquelle le métro-symbole rassis dudit devoir-se trouve être la plus grande bibliothèque du monde. Le temps de lire, comme le temps d'aimer, dilatent le temps de vivre. »

## Introduction

En 2021, 69% des Français de 25 à 34 ans se déclaraient lecteurs, contre 83% en 2019. L'entrée dans la vie active est un moment de décrochage dans la pratique de la lecture. En 2023, les 25-34 ans passent en moyenne 3h58 par jour devant les écrans, contre 35 minutes à lire. **84% des participants** de la consultation citoyenne « Comment développer le goût pour la lecture de tous les Français » menée en 2023 par Make.org à l'initiative du CNL pensent **qu'il faut développer les dispositifs permettant la lecture en entreprise**. Ce guide pratique a vocation à donner quelques clés et outils aux entreprises pour se mobiliser en faveur du livre et de la lecture tout au long de l'année.

## Pourquoi développer la lecture en entreprise ?

Développer la lecture peut faire l'objet d'un **projet d'entreprise** axé sur le **bien-être au travail**. La lecture et le partage autour des livres contribuent à la **qualité de vie au travail** et à **retisser un lien social abîmé** par la crise sanitaire. Elle constitue un véritable facteur de **lutte contre l'exclusion sociale** et permet de **renforcer la cohésion** des équipes.

En outre, la lecture dans le cadre professionnel enrichit la **culture générale** des collaborateurs et peut être un **levier d'innovation**. Les livres apportent des solutions, permettent de s'ouvrir à de nouvelles idées et de développer l'imagination, la créativité, le dialogue et l'esprit critique.

De nombreuses études montrent les bienfaits de la lecture pour les enfants et le rôle à jouer des parents et des encadrants. Selon la revue scientifique *Proceedings of the National Academy of Sciences*, la lecture stimule le cerveau et aide à réduire la détérioration cognitive de 32%. Dans son ouvrage *Faites les lire*, Michel Desmurget souligne les bénéfices de la lecture. La lecture explique 12% des variations de compétences langagières orales entre les élèves à la maternelle et 34% à l'université (*Ferrer « Uncoupling of reading and IQ over time », Psychol Sci, 2010*).

## Comment développer la lecture en entreprise ?

Pour déployer le livre et de la lecture en entreprise, le CNL met à disposition des entreprises, dans ce guide pratique, un certain nombre d'**outils**, et propose des **actions** sur lesquelles accompagner les entreprises.

La signature de la **charte pour le livre et la lecture en entreprise** vise à concrétiser, de manière symbolique, l'engagement des entreprises vis-à-vis de leurs salariés dans une démarche de promotion de la présence du livre et de la lecture sur les lieux de travail. En contrepartie de cette signature, les entreprises bénéficient d'un **accompagnement du CNL** via la transmission d'outils de mise en œuvre de plusieurs dispositifs de développement de la lecture.

Le CNL transmet par exemple aux signataires de la charte de la lecture en entreprise des **bibliographies et extraits de textes** afin de les accompagner dans le déploiement des dispositifs présentés (premiers chapitres des romans de la rentrée littéraire, listes de textes sélectionnés pour les Nuits de la lecture et pour Partir en Livres, podcasts de la sélection du Goncourt des détenus).

### Inviter un auteur

Inviter un auteur permet de **susciter le débat** entre les salariés autour d'un ouvrage ou d'une thématique. Ce dispositif que le CNL a éprouvé dans le secteur social et dans des établissements scolaires, contribue à donner envie de lire et à enrichir les lecteurs.

La rencontre avec un auteur et la possibilité de faire dédicacer ses livres constituent déjà un événement en soi. Certains auteurs acceptent de proposer en plus des animations qui peuvent prendre la forme de **lectures ou d'ateliers**. Il existe différents types de lectures : en silence, à voix haute, théâtralisées, participatives, descriptives, etc. mais toutes doivent se dérouler dans un **espace adapté**. La **communication** est un élément fondamental pour la reconnaissance et la notoriété du projet.

Plusieurs formats existent. L'entreprise peut organiser un **programme de master classes d'auteurs** qui pourra se dérouler de la manière suivante : 1 rencontre à intervalle régulier, 1h30 d'intervention et échange avec les salariés, sur le temps de la pause déjeuner. Le tarif d'une rencontre est alors fixé à 286,76€ bruts. Dans ce cadre, **le CNL peut mettre l'entreprise en relation avec des auteurs ou suggérer des listes d'auteurs** de tous les genres (roman, sciences humaines et sociales, bande-dessinée, poésie, etc.) et de tous horizons (littérature étrangère traduite en français dans le cas où l'entreprise souhaiterait choisir de se concentrer sur une culture étrangère).

L'entreprise peut aussi choisir d'organiser une **résidence d'auteur**. Intégré à la vie de l'entreprise, l'auteur bénéficie d'un terrain privilégié pour alimenter son travail personnel, c'est la partie « création » de sa résidence. Au fil des semaines, il noue une relation particulière avec les salariés, alimentée par des ateliers ponctuels, des conférences et rencontres régulières, c'est la partie « médiation » du projet. Cette résidence donne lieu à la restitution d'un travail de création en cours. À titre d'exemple, le CNL organise des résidences de 1 à 3 mois, à raison de 6 ateliers par mois. La rémunération d'une résidence est de 2 000€ bruts. La société des gens de lettre (SGDL) propose un [guide pratique sur la rémunération des auteurs](#).

### Le quart d'heure de lecture

Pendant **15 minutes**, proposer aux salariés d'interrompre leur activité pour **partager un moment de lecture**. Ce moment de lecture sanctuarisé, dont la périodicité peut être mensuelle par exemple, est l'occasion de susciter des échanges autour de livres, de conseils de lecture, etc, dans un **cadre convivial**. Cette lecture peut être associée à une communication forte autour de l'importance de la lecture (diffusion d'annonces dans des espaces publics par exemple).

[Guide pratique pour participer au Quart d'heure de lecture national.](#)

## Créer un club de lecture

Les clubs de lecture contribuent largement à faire de la lecture un **plaisir partagé** : ils favorisent les **prescriptions entre pairs**, et font vivre le livre entre passionnés.

Il est primordial de penser un club de lecture comme un **lieu d'expression libre** afin de décomplexer le rapport des participants à la lecture. Un thème peut être choisi ou pas. Il faut en tous cas instaurer un **cadre convivial** en choisissant un lieu de réunion adéquat et en cadrant à minima les séances. Afin d'en faire un endroit de rencontres, il ne faut pas hésiter à croiser les publics, les arts, les formats. Inviter un auteur pour une séance exceptionnelle peut également permettre de dynamiser le dispositif.

[Guide pratique pour créer son club de lecture](#)

## Organiser un prix

**Le CNL peut accompagner l'entreprise à établir une liste d'ouvrages** à proposer à la lecture de ses salariés. Un jury est sélectionné parmi les salariés intéressés. Il sélectionne un lauréat. **Une cérémonie de remise de prix** peut être organisée dans l'entreprise ou au CNL, ou même en lien avec d'autres entreprises ayant initié le même dispositif.

## Créer une boîte à livres

Plus simplement, les entreprises peuvent choisir d'installer une boîte à livres dans une salle de repos, proche d'une machine à café par exemple afin que les salariés puissent échanger des livres. Elles peuvent également demander aux collaborateurs de laisser des avis de lectures à l'intérieur des livres pour créer un dialogue autour de la boîte à livres.

## Proposer des chèques cadeau librairie

Comme cadeau de fin d'année, le CE de l'entreprise peut distribuer des chèques cadeaux utilisables en librairie afin de favoriser la lecture. En fonction de la localisation de l'entreprise, il est également possible de créer un partenariat avec une ou plusieurs librairies de proximité et de distribuer des bons d'achats ciblés.

---

### Nous contacter :

lire-en-entreprise@centrenationaldulivre.fr

Suivez le CNL sur les réseaux sociaux



### Centre national du livre

Hôtel d'Avejan  
53 rue de Verneuil — 75007 Paris  
01 49 54 68 68

[www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)

